
Adresse de l'administration du département des Bouches-du-Rhône, lors de la séance du 22 fructidor an II (8 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'administration du département des Bouches-du-Rhône, lors de la séance du 22 fructidor an II (8 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 354-355;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15668_t1_0354_0000_18

Fichier pdf généré le 14/01/2020

l'invite à rester à son poste et à se faire rendre un compte sévère sur la conduite des dépositaires du pouvoir dans les départements.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Salut public (19).

5

Les citoyens de la commune de Vers-les-Eaux, district de Brioude [département de la Haute-Loire], rappellent à la Convention nationale les différents dons que cette commune a faits à la patrie. Ils la félicitent sur ses glorieux travaux, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des Marchés (20).

Les citoyens de la commune de Vers-les-Eaux, écrivent à la Convention nationale qu'au commencement de la guerre, ils ont fait un don patriotique de 450 L, et dans le courant de la dernière décade, ils ont déposé au district 42 chemises, 2 paires de bas et une somme de 100 L (21).

6

Les autorités constituées, la société populaire et tous les habitants de Cherbourg [département de la Manche] demandent l'autorisation de la Convention pour l'établissement d'une cale dans le port de Cherbourg, ainsi que ses ordres pour la construction d'un vaisseau du premier rang, dont ce département fait hommage à la patrie, et pour lequel il a ouvert une souscription.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Marine (22).

7

La société populaire d'Oradour [?] invite la Convention à sévir contre une foule d'individus qui, sous le masque du patriotisme, ne cherchent qu'à perdre la République.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Sûreté générale (23).

8

La section du Contrat-social [Paris] vient réclamer la liberté de huit détenus. Elle proteste de son entier dévouement au maintien de la liberté et de l'égalité.

(19) P.-V., XLV, 146.
 (20) P.-V., XLV, 146.
 (21) Bull., 23 fruct. (suppl.).
 (22) P.-V., XLV, 146.
 (23) P.-V., XLV, 146.

Mention honorable, insertion au bulletin; renvoi au comité de Sûreté générale, pour statuer dans trois jours sur la liberté des huit détenus réclamés (24).

La section du Contrat-Social offre une somme de 24 000 livres pour la construction de cent bouches à feu, qui portera le nom de *Commune de Paris* (25).

L'orateur,

Citoyens représentans,

La section du Contrat-Social nous députée vers vous pour effectuer l'engagement qu'elle avoit pris, le jour qu'elle vous présenta 6 cavaliers jacobins, de fournir la somme de 24 020 livres pour la construction d'un vaisseau qui servira à l'anéantissement des brigands maritimes; elle ose assurer la représentation nationale de son entier dévouement à tout ce qui pourra concourir au maintien de la liberté et de l'égalité; qu'elle fera exécuter le gouvernement révolutionnaire, le seul capable d'affermir notre indépendance, et qu'elle se ralliera toujours, ainsi qu'elle l'a déjà fait, à la Convention nationale, centre unique du gouvernement.

Tous les citoyens de la section du Contrat-Social sont résolus de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang, plutôt que de laisser porter atteinte à l'intégrité de la représentation nationale. Le peuple veut la liberté et l'égalité; la liberté sera; les aristocrates, les malveillants, les intrigants passeront, et la République sera impérissable (26).

9

L'administration du département des Bouches-du-Rhône félicite la Convention nationale sur la chute du nouveau Catilina, et demande le maintien du décret du 17 septembre.

Mention honorable, insertion en entier au bulletin, avec renvoi au comité de Sûreté générale (27).

[L'administration du département des Bouches-du-Rhône à la Convention nationale] (28).

Citoyens représentans, une nouvelle tyrannie devait s'élever sur les cadavres sanglants de tout ce qu'il y avait de patriotes énergiques et éclairés dans la république.

Le meurtre perfidement organisé devait commencer par les plus fidèles mandataires du peuple.

Mais vous venez de déjouer glorieusement la plus scélérate, la mieux combinée, la plus

(24) P.-V., XLV, 147. C. Eg., n° 751; J. Fr., n° 714; M. U., XLIII, 364.

(25) *Moniteur*, XXI, 706-707.

(26) Bull., 25 fruct. (suppl.).

(27) P.-V., XLV, 147.

(28) *Moniteur*, XXI, 707.

horrible des conspirations : les Cromwell, les Catilina modernes ont vécu. Les vrais sans-culottes, tremblant sous le couteau des tyrans, ont senti enfin se détacher leur langue trop longtemps enchaînée.

Cependant, comment se fait-il que l'aristocratie, avec une insolente morgue, vient braver le rigide républicain ?

Comment se fait-il que les conspirateurs dans les maisons d'arrêt étouffent par leurs cris nos chants civiques; que, ne se voyant pas rendus assez promptement à leur liberté, ils y complottent audacieusement; que des cartes de ralliement envoyées d'une commune à l'autre, mais heureusement surprises, semblent nous menacer d'une nouvelle Vendée ?

Représentants, achevez votre ouvrage; que les ennemis de la République ne se ressentent pas de cette bienfaisante sollicitude, qui n'est due qu'aux patriotes proscrits par le coupable triumvirat; que les fidèles amants de la liberté ne soient pas confondus avec les monstres qui voulaient l'assassiner, ou les contre-révolutionnaires qui, dans l'espoir de se relever, croient pouvoir insulter impunément à la mémoire de l'immortel Marat, en renouvelant aujourd'hui contre ses dignes émules les injurieuses dénominations qu'ils lui prodiguaient autrefois !

Que du haut de la Montagne épurée, parte encore une fois cette foudre atterrante qui doit en même temps, avec le pas de charge de nos frères d'armes, anéantir les traîtres, les conspirateurs du dedans et les ennemis du dehors.

Législateurs, vous atteindrez ce but par le maintien du décret du 17 septembre, par le prompt établissement des tribunaux révolutionnaires, par des mesures actives et tant de fois projetées dans votre sein contre les prêtres et les nobles; enfin, par la vigueur soutenue du gouvernement révolutionnaire, qui seul peut consolider votre gloire et sauver la patrie.

Suivent les signatures.

Un secrétaire fait lecture de plusieurs adresses de diverses sociétés populaires du Midi, qui exposent que les cris de joie de l'aristocratie dans les prisons étouffent les chants civiques du peuple; elles demandent qu'elle soit de plus en plus comprimée, et que le gouvernement révolutionnaire soit maintenu dans toute sa vigueur (29).

DU ROY : Je demande l'insertion de ces adresses au bulletin, afin que le peuple sache que toute la Convention est montagne, et que le gouvernement révolutionnaire sera maintenu jusqu'à ce que tous les ennemis du peuple soient anéantis.

La proposition est décrétée (30).

10

Le conseil général de la commune de Grenoble [département de l'Isère] félicite la

(29) *J. Fr.*, n° 714. C'est probablement cette adresse qui provoque l'intervention de Du Roy, citée par les journaux.

(30) *J. Fr.*, n° 714; *M. U.*, XLIII, 362.

Convention nationale d'avoir écrasé les tyrans et substitué la justice à la terreur. Il l'invite à poursuivre tous les ennemis de la liberté et les infracteurs de la volonté publique.

Mention honorable, insertion en entier au bulletin (31).

[*Le conseil général de la commune de Grenoble à la Convention nationale, le 14 fructidor an II*] (32)

Citoyens Représentants,

Au commencement de la révolution, une fausse pitié sembla respecter les ennemis du peuple; les émigrés, les aristocrates, à la faveur de la foiblesse de la législation, organisèrent la Vendée et les rebellions diverses. Que de pleurs n'ont pas coûté à la république, et le sang abondamment répandu des patriotes égorgés par les rebelles, et le sang des rebelles qu'une sage sévérité eût préservés des crimes.

Une juste rigueur étouffa les guerres civiles; mais le glaive des lois devint bientôt entre les mains de l'ambition le poignard des assassins. Les tyrans élevoient leurs trônes sur les monceaux de cadavres mutilés d'innocentes victimes, et souvent des amis de la révolution. Vous avez écrasé les tyrans, vous avez à la terreur substitué la justice; mais vous avez ordonné à la sévérité de soutenir la balance.

La patrie vous en loue; mais pourquoi, tandis qu'elle gémit sur la perversité où se sont plongés ceux qui parurent ses amis, l'imbécile aristocratie semble-t-elle s'en appauidir ? pourquoi le modérantisme, qui faillit si souvent perdre la République, paroît-il triompher ? Le sourire des aristocrates et de ceux qui cachent leur malveillance sous le masque de la modération, appelle la surveillance de tous les patriotes : nous vous le dénonçons, votre justice leur apprendra que vous savez qu'ils existent; et dès lors ils cesseront de paroître, ils désespéreront de nuire.

Longtemps les François auront à lutter, longtemps ils auront à soumettre au joug de la révolution des têtes indociles, mais ils seront assez forts, étant justes et sévères; toute leur confiance est en vous; ils savent que le sacrifice douloureux de la liberté individuelle; que les sacrifices irréparables de la vie des coupables n'est légitime dans le corps social que par la nécessité indispensable de la garantie, et que vous ne les souffrirez que dans ce cas; mais ils savent qu'une fois cette nécessité reconnue, vous poursuivrez jusqu'à la mort les ennemis de la liberté, les infracteurs de la volonté publique.

Vive la République ! vive la Convention !

DUMAS, *maire*, BARROIS, *agent national*, DRIC, *secrétaire et huit autres signatures.*

(31) *P.-V.*, XLV, 147.

(32) C 319, pl. 1 306, p. 26. *Bull.*, 24 fruct.